

Examen préalable de la conception d'une installation d'Assainissement Non Collectif

VOLET 1 : FICHE DÉCLARATIVE

COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom et prénom : _____ Date de naissance : / /
 Structure (si personne morale) : _____ Représentée par (gérant(e)) :
 Adresse : _____ n° SIRET :
 Code postal : _____ Commune :
 Tél : _____ Courriel :

COORDONNÉES DU PROJET D'INSTALLATION (si différente de celles du demandeur)

Adresse : _____
 Code postal : _____ Commune :
 Référence cadastrale de l'habitation assainie (section et numéro) :

N° de Dossier (attribué par le SPANC) : _____ Nom du contrôleur :

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du SPANC – Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Pour cela, vous devez remplir et déposer le présent document auprès du SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées ci-dessous.

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- 1) Contrôle de la conception et de l'implantation du projet sur la base du présent dossier renseigné
- 2) Contrôle de la bonne exécution des travaux effectué sur site avant remblaiement

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO₅ et par l'arrêté du 27 avril 2012 modifié relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE

- Copie de l'Étude de définition, de dimensionnement et d'implantation de filière
- Plan de situation de la parcelle au 1/25 000
- Plan masse sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle
- Plan d'implantation de la filière choisie (dont plan de coupe avec points de niveau)
- Le cas échéant, accord du propriétaire de l'exutoire (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).

NATURE DE LA DEMANDE

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre d'une :

- ☐ demande de permis de construire **d'une construction neuve**
- ☐ demande de permis de construire **d'une construction déjà existante** (transformation, extension)
- ☐ réhabilitation ou création d'une installation d'Assainissement Non Collectif sans permis de construire
- ☐ modification du projet d'installation d'assainissement non collectif suite à une précédente conclusion négative du SPANC (cas d'un projet initial non conforme)

COORDONNÉES POUR LA FACTURATION DE LA REDEVANCE (si différente de celles du demandeur)

Nom et prénom :

Date de naissance : / /

Structure (si personne morale) :

Représentée par (gérant(e)) :

Adresse :

n° SIRET :

Code postal :

Commune :

Tél :

Courriel :

COORDONNÉES DU CONCEPTEUR DE L'INSTALLATION (bureau d'études, maître d'œuvre, etc.)

Nom :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Tél :

Courriel :

Référence de l'étude réalisée

VOLET 2 : CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

► MISE EN PLACE DE L'INSTALLATION

Concepteur du projet (bureau d'études, maître d'œuvre, etc.)

Nom :

Téléphone :

Adresse :

Installateur (entreprise ou particulier) – si connu

Nom :

Téléphone :

Adresse :

► CARACTÉRISTIQUES DE L'IMMEUBLE

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ?

☐ Oui ☐ Non

Détail des éléments qui seront conservés :

Maison d'habitation individuelle

Type de Résidence

☐ Principale ☐ Secondaire ☐ Location ☐ Autre (préciser :))

Combien de **pièces principales*** (PP) la construction compte-t-elle ?

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales* après travaux)

* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)

Cas particulier : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base (« nombre de pièces principales = nombre d'Équivalents-Habitants (EH) »), quel est le nombre d'EH retenu ? EH

N.B. : le cas échéant, une étude particulière devra obligatoirement être fournie.

Autres immeubles

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation (Locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)?

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ? personnes

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu) ? EH

► MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

☐ Adduction publique

☐ Alimentation privée -Merci de préciser par quel moyen (puits, forage, etc.) :

Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation d'Assainissement Non Collectif prévue ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

pas

N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

Si oui : - l'ouvrage est-il déclaré ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

pas

N.B. : tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, doit être déclaré au maire de la commune.

- l'eau sert-pour l'alimentation humaine ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

- l'eau sert-pour arroser des légumes destinés à la consommation humaine ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

- l'installation prévue sera t'elle implantée à plus de 35 mètres du captage ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

pas

N.B. : la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

► COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

Les eaux pluviales seront-elles évacuées indépendamment des eaux usées ?

☐ Oui ☐ Non

N.B. : si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en œuvre.

► CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Existence d'une étude de sol spécifique ? si oui, l'étude devra être jointe au présent dossier

☐ Oui ☐ Non

Surface totale du terrain : m²

Surface restant disponible pour l'installation : m²

• **Pente existante (p) :** ☐ p < 5 % ☐ de 5% < p < 10 % ☐ p > 10 %

• **Terrain inondable :** ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas

• **Présence d'une nappe d'eau** à moins d'un mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) : ☐ Oui ☐ Non N.B. : si oui, une dalle d'amarrage peut être nécessaire.

• **Appréciation de la nature du sol** (à préciser en cas d'absence d'étude de sol jointe à la présente demande) :
☐ à dominante argileuse ☐ à dominante sableuse ☐ à dominante limoneuse

• **Présence de la roche** à moins de 1 mètre de la surface du sol : ☐ Oui ☐ Non

OBSERVATIONS (vous pouvez préciser toutes les informations qui vous paraissent utiles pour permettre au SPANC de procéder à l'examen du projet d'installation) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

LE PROJET EN DÉTAIL

Les éléments fournis sont-ils suffisants pour contrôler le projet ?

L'implantation de la filière est-elle adaptée aux contraintes sanitaires ?
(proximité d'une zone à enjeux sanitaires ou d'un captage privé d'eau)

► CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETÉE

INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUÉ

Prétraitement et/ou Traitement primaire

☐ Bac à graisses :

☐ 200 litres (eaux de cuisine) ☐ 500 litres (toutes eaux ménagères)

☐ Autre volume : litres

N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10 m.

☐ Fosse toutes eaux Volume : m³

N.B. : les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur

☐ Pré filtre (décolloïdeur) Volume : m³

Est-il intégré à la fosse ? ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sais pas

☐ Autre dispositif (fosse chimique, fosse d'accumulation) :

☐ Toilettes sèches :

Le cas échéant, renseigner les dispositifs prévus pour le prétraitement, le traitement primaire, le traitement secondaire et l'évacuation des eaux ménagères.

Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :

Traitement et/ou Traitement secondaire

Épandage et infiltration par le sol en place

☐ Tranchées d'épandage

Longueur = ml soit tranchée(s) de ml

Profondeur = m Largeur = m

☐ Lit d'épandage

Surface = m² soit m x m Profondeur = m

Épandage par un massif reconstitué

☐ Filtre à sable vertical non drainé

☐ Filtre à sable vertical drainé

Longueur = m Largeur = m

Surface = m² Profondeur = m

☐ Tertre d'infiltration

Hauteur = m

Longueur à la base = m Longueur au sommet = m

Largeur à la base = m Largeur au sommet = m

☐ Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de Zéolithe

Fournisseur : Surface de filtration = m²

Les parties grisées sont réservées à
l'agent du SPANC

☐ Oui ☐ Non

☐ Oui ☐ Non

Le volume du bac à graisses est-il
adapté ?

☐ Oui ☐ Non

Le volume de la fosse est-il adapté ?

☐ Oui ☐ Non

Le volume du préfiltre est-il adapté ?

☐ Oui ☐ Non

Dispositif réglementaire ?

☐ Oui ☐ Non

Le dispositif de traitement est-il adapté
aux contraintes de sol ? (perméabilité,
nappe, pente, etc.)

☐ Oui ☐ Non

Le dimensionnement du dispositif de
traitement est-il adapté au
logement/capacité d'accueil ?

☐ Oui ☐ Non

**INSTALLATION AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT :
FILIERE AGRÉÉE**

Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :
Modèle :
Numéro d'agrément :
Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) : EH

DISPOSITIFS ANNEXES ÉVENTUELS

☐ **Chasse Automatique** (chasse à auget, auget basculant)
Volume de la bâchée : L
☐ **Pompe ou système de relevage**
Volume du poste : L
Usage : ☐ Eaux brutes ☐ Eaux prétraitées ☐ Eaux traitées

MODALITÉS D'ÉVACUATION DES EAUX TRAITÉES*

**se référer au règlement du SPANC*

☐ **Par infiltration dans le sol en place**
☐ **Tranchée(s) d'infiltration / d'irrigation** (barrer la mention inutile)
Longueur = ml soittranchée(s) x ml
Profondeur = m
☐ **Lit d'infiltration / d'irrigation** (barrer la mention inutile)
Surface = m² soit m x m Profondeur = m
☐ **Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel** (joindre obligatoirement une étude particulière)

N.B. : solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu (si rejet dans un réseau pluvial, l'étude particulière doit prendre en compte le milieu récepteur à l'exutoire du réseau)

☐ **Fossé existant** : préciser le type d'exutoire du fossé (si connu) :
.....
Propriétaire/gestionnaire :

☐ **Cours d'eau, mare, étang, etc.** : nom (si connu) :
.....
Propriétaire/gestionnaire :

☐ **Par rejet dans un réseau d'eaux pluviales ?**

☐ Oui ☐ Non

Si oui, veuillez cocher ci-dessus la nature de l'exutoire de ce réseau.

☐ **Par rejet dans un puits d'infiltration** (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique)

Filière réglementaire ?

☐ Oui ☐ Non

Le dispositif agréé est-il adapté au contexte (type d'usage, sensibilité du milieu, immeuble) ?

☐ Oui ☐ Non

Le dispositif annexe est-il adapté au projet dans son ensemble ?

☐ Oui ☐ Non

Cas de rejet par infiltration :

Le rejet est-il adapté au contexte parcellaire et à la nature du sol ?

☐ Oui ☐ Non

Cas de rejet en milieu superficiel :

Aucune autre solution possible

☐ Oui ☐ Non

Le pétitionnaire possède-t-il l'autorisation de rejeter ?

☐ Oui ☐ Non

Cas de rejet dans un puits :

Le rejet est-il autorisé ?

☐ Oui ☐ Non

ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE

Le propriétaire certifie que les renseignements joints au présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

- à informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- à ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC sous la forme de l'attestation de conformité ;
- à informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement (*modalités précisées au règlement du SPANC*) ;
- à ne remblayer l'installation qu'après le contrôle de bonne exécution des travaux réalisés par le SPANC ;
- à procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC. Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC
- à ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- à assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filiales agréées) ;
- à s'acquitter des redevances pour les contrôles (conception, exécution, bon fonctionnement) prévues dans le règlement de service du SPANC.

Fait à :,

Signature du demandeur

Le

